

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MARS 2025

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	21

OBJET

N°2025-3-16

Déclassement d'un terrain
Rue des Pins/rue Mazire

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI -BASSO-Mme HENRY - M.LENOBLE- Mmes FERNANDEZ-AUBERTOT-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.PESCE ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme HENRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'Adjoint au Maire explique que la Municipalité a la possibilité de céder une parcelle de terrain à bâtir, située au carrefour des rues des Pins et Mazire, en plein cœur d'un quartier résidentiel, pour permettre l'extension d'une parcelle privative nouvellement construite.
La Commune de LEXY a fait procéder à la numérotation de la parcelle, nouvellement cadastrée n°AC 986 pour une contenance de 98 m².

M.SIBELLA ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avec 20 voix *POUR* et 1 *ABSTENTION* (Mme PATELLI pour
Mme BERTRAND),

REÇU EN PRÉFECTURE
le 17/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-054-215403148-20250313-2025_3_16-D

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 mars 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 mars 2025.



DECIDE de constater la désaffectation de la parcelle sise au carrefour des rues des Pins et Mazire, dans un quartier résidentiel, cadastrée n°AC 986, d'une contenance de 98 m².

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle, en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com